

# SEULE UNE FAUTE D'UNE GRAVITÉ SUFFISANTE EST DE NATURE À JUSTIFIER LA RÉSILIATION D'UN MARCHÉ PUBLIC AUX TORTS EXCLUSIFS DU TITULAIRE

Posté le 7 mars 2014 par Sébastien Palmier



Catégorie : [Marchés publics](#)

[CE 26 février 2014, Société Environnement services, req.n°365546](#)

  
**PALMIER - BRAULT - ASSOCIÉS**  
Avocats en contrats publics



**Règle n°1 :**

Seule une faute d'une gravité suffisante est de nature à justifier la résiliation d'un marché public aux torts exclusifs du titulaire

**Règle n°2 :**

L'absence d'exécution des prestations dans les délais contractuellement prévus constitue une faute d'une gravité suffisante pour justifier la résiliation aux torts exclusifs du titulaire, donc sans indemnisation.

